

RÉSOLUTION

L'assemblée générale de l'UDC Jura bernois

- prend acte** du contenu du rapport final du 4 mai 2009 de l'assemblée interjurassienne (AIJ) ;
- rejette** toutes les conclusions dudit rapport en tant qu'elles postulent que le statut quo ne constitue pas une option pour l'avenir du Jura bernois ;
- estime** que le canton à six communes proposé par l'AIJ n'est aucunement une option sérieuse pour l'avenir du Jura bernois ;
- soutient** le point de vue exprimé par le rapport de minorité approuvé par cinq membres de l'AIJ ;
- condamne** l'attitude du Gouvernement de la République et canton du Jura qui a déclaré qu'il n'examinera pas le contenu du rapport de minorité précité ;
- regrette** que la perspective d'un vote populaire soit proposée ;
- exige** que la Ville de Bienne, la commune d'Evilard et toutes les institutions représentant les francophones du canton de Berne soient associées à une suite éventuelle des travaux de l'AIJ ;
- s'engagera** quoi qu'il arrive pour le maintien du Jura bernois dans un canton de Berne bilingue et moderne.

Sonceboz, le 15 mai 2009